



MOTOCAMP FIM 2012

EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER



Règl. – 1

Le Motocamp FIM 2012 est organisé par : Looise Motoclub Tessenderlo.
Sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) et la Commission pour le Motocyclisme de Loisirs (CML), la manifestation aura lieu du 06 au 09 juin 2012 conformément au Code pour les Concentrations Touristiques de la FIM (ci-après, CCT) – chapitre Motocamp FIM ; aux règlements de la FIM, à ce Règlement Particulier (RP) et au Code de l'Environnement FIM.

Règl. – 1.1

L'organisation du Motocamp 2012 a été déléguée à :

Nom : Looise Motoclub Tessenderlo

Adresse : Saenen Gerry
Rodeheide 123/A
3980 B Tessenderlo
Belgique

Tél. : 0032 13 29 06 01

Fax : 0032 13 2906 01

Mail : gerry.saenen60@telenet.be

Site internet : www.motocamp2012.eu

Règl. 1.2 – Officiels

Président Exécutif : Paul-Henri Darioli

Membre(s) de la CML : Ivan Matacin

Directeur du Motocamp FIM 2012 : Saenen Gerry

Commissaire Environnement :

La 1^{ère} réunion du Comité Exécutif se tiendra lieu le : 06 juin à 18h00.

Les réunions ultérieures seront fixées par le Comité Exécutif.

Règl. 2 – Participation au Motocamp

Conformément au CCT (Motocamp, art. 2 & 4).

Règl. 3 – Inscriptions

Les inscriptions individuelles devront être effectuées sur le formulaire (ou copie) délivré aux FMNs par l'organisateur (CCT, Motocamp, art. 5).

Les FMN les renverront à l'organisateur après les avoir vérifiées.

Règl. 4 – Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 160 € par personne.

Le droit d'inscription des enfants entre 8 et 12 ans est de 80 €.

L'inscription des enfants de moins de 8 ans est gratuite.

Les droits d'inscription doivent être versés en totalité avant le 14 mars 2012 à la FMN.

Le tarif d'une inscription tardive, après le 31 mars 2012 s'élève à 190 €.

Règl. 5 – Date de clôture des inscriptions

La date de clôture des inscriptions et de la réservation de l'hébergement est fixée au : 14 mars 2012.



MOTOCAMP FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. 6 – Cadeaux, souvenirs et prestations accordés aux participants

Tous les participants ayant payés les droits d'inscription bénéficieront des prestations minimales suivantes :

- Participation au Motocamp FIM ;
- Logement au camping pendant la durée de la manifestation ;
- 3 repas du soir ;
- 3 petits-déjeuners et 2 lunchs ;
- Une plaquette/médaille souvenir ou pin's.

Règl. 7 – Hébergement

100% des frais de réservation pour le camping doivent être versés en même temps que l'inscription.

100% des frais de réservation pour tout autre hébergement doivent être versés en même temps que l'inscription.

N.B. : les non campeurs ne seront pas classés.

Les réservations pour le camping doivent être effectuées sur le formulaire « Hébergement et Excursions facultatives ».

Camping : 15,00 € par personne et par nuit (petit-déjeuner inclus) pour les 04 et 05 juin.

Règl. 8 – Centre administratif

Le Centre administratif sera ouvert le 04 juin 2012 de 14h00 à 20h00.

Adresse : Welcomecenter Motocamp
Sportlaan s/n B
Tessengerlo
Belgique

Règl. 9 – Résultat et classement

Conformément au CCT (Motocamp, art. 12).

Règl. 10 – Disqualification

Les participants seront officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif si nécessaire.

Règl. 11 – Cérémonie de remise des prix

Conformément au CCT (Motocamp, art. 14).

La remise des prix aura lieu le 08 juin 2012 en soirée.

Règl. 12 – Délégués Nationaux

Chaque FMN participant a le droit de nommer un Délégué, détenteur de la licence de Commissaire Touristique.

La nomination doit être soumise par écrit à l'organisateur au moins 15 jours avant la manifestation.

(Voir art. 18.7 – Directives pour les organisateurs et participants d'une concentration touristique classique FIM, Catégorie A).



MOTOCAMP FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. 13 – Annulation de la manifestation

Conformément au CCT (Motocamp, art. 8).

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation :

- si, au moment de la clôture des inscriptions, le nombre d'inscrits est inférieur à
- en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation de la manifestation, les participants qui auront transmis leur bulletin d'inscription avant la date de clôture des inscriptions en seront informés.

Règl. 14 – Généralités

Le tarif d'une inscription tardive, après le 31 mars 2012 s'élève à 190 €.

Règl. 15 – Responsabilité des autorités, des organisateurs et des participants

Conformément au CCT (Motocamp, art. 11) et à l'art. 19 (Concentrations Touristiques de Catégorie A).

Règl. 16 – Comportement du motocycliste et protection de l'environnement

Les participants au Motocamp FIM sont les ambassadeurs motocyclistes de leur pays et doivent prendre en considération les autres usagers de la route. (CCT Motocamp, art. 3).

Recommandations à l'intention des usagers de la route :

Article 11.2 du Code de l'Environnement FIM – Comportement du motocycliste

- a) Les motocyclistes individuels devraient développer des habitudes de conduite de manière à s'assimiler complètement aux autres types d'usagers de la route.
- b) Etre prudent et éviter de conduire de manière agressive et compétitive.
- c) Economiser l'essence et réduire la pollution en évitant de faire tourner inutilement les moteurs au ralenti.
- d) Conduire avec politesse et limiter la pollution par le bruit en utilisant votre klaxon uniquement en cas d'urgence.
- e) Dérangements provoqués par le bruit. Utiliser un système d'échappement standard, ou autre système d'échappement silencieux, et maintenir les systèmes sonores le plus bas possible.
- f) Utiliser uniquement les routes ouvertes à la circulation des motocyclistes.
- g) Conduire comme un professionnel en roulant à une allure tranquille et discrète lorsqu'on est en groupe.
- h) Respecter la nature en ne circulant pas sur des chemins dont la dégradation ne peut être récupérée de manière naturelle.
- i) Protéger la faune et son habitat naturel en conduisant de manière intelligente.
- j) S'assurer que vos pneus, batteries et huiles usés ou autres articles recyclables sont recyclés ou récupérés correctement.
- k) Encourager une utilisation rationnelle de l'essence ainsi qu'une économie d'espace en utilisant une moto au lieu d'une voiture.
- l) Rappelez-vous que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.



MOTOCAMP FIM 2012
EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER



Adresse des organisateurs du 06 au 09 juin 2012 :

Secrétariat ouvert de 08h00 à 22h00

**Adresse : Sportpark Tessenderlo
Sportlaan s/n
B – 3980 Tessenderlo
Belgique**

Tél. : 0032 497 82 14 82

Fax : 0032 13 29 06 01

Mail : gerry.saenen60@telenet.be

Site internet : www.motocamp2012.eu